Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_036_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni le 2 mars 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR-PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, LORAND Isabelle, MATHOULIN Fabrice, MASSOT Jean-Claude, MEHAT Laetitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve, SIMON Sylvie,

Procurations : Madame Geneviève MAUNY à Madame Isabelle LORAND

Absents : Monsieur Abderrafik CHARKAOUI

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2026/036 Classes transplantées

Madame Stéphanie Gourin expose :

Chaque année, les écoles de Chantepie sont amenées à solliciter la commune pour bénéficier d'une aide financière visant à soutenir les frais de séjours des accompagnateurs dans le cadre de l'organisation de classes transplantées.

Selon des règles préalablement définies permettant de garantir une équité entre les 4 écoles élémentaires, il est proposé de voter une enveloppe globale au titre du BP 2026 d'un montant de 2 000 € pour l'école des Landes, l'école des Deux Ruisseaux, l'école Gisèle Halimi et l'école Saint-Joseph.

Chaque école peut ainsi prétendre à une aide de 500 € qui serait versée sur le compte de la coopérative scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal de **voter** le montant de 2 000 € pour l'année 2026 au profit des classes transplantées.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance
Audrey GILLES

Le Maire,
Gilles DREUSLIN

Mairie de CHANTEPIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_036_1-DE